

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 64

présenté par  
Mme Gaillard

-----

**ARTICLE 65**

I. – Rédiger ainsi le début de la première phrase de l’alinéa 10 :

« II. – Pour les réserves biologiques créées avant la publication de la présente loi, un nouvel arrêté de création est approuvé dans les conditions prévues à l’article L. 212-2-1... (*le reste sans changement*) ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l’alinéa 10, après le mot :

« intéressée »,

insérer le mot :

« même ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.